

Les premiers chrétiens étaient-ils empressés à subvenir au DENIER DU CULTE ?

Saint Paul signale avec joie l'empressement des Églises de Macédoine qui ont donné volontairement, selon leurs moyens et même au delà de leurs moyens, demandant avec de grandes instances la grâce de prendre part à ce ministère en faveur des Saints. (II Cor, VIII, 9.)

Voudriez-vous me résumer en peu de mots toute votre pensée sur LE DENIER DU CULTE ?

Voici : Nous sommes ramenés à nos origines, nos Prêtres qu'étaient comme les Apôtres. L'Église tire du monde ses Prêtres, comme Jésus-Christ en a tiré ses Apôtres, pour les consacrer au service et au travail des autels. Comme les Apôtres ont laissé leurs barques et leurs filets, les Prêtres ont renoncé aux affaires, à la culture, au négoce. Quand ils ont embrassé leur état, ils l'ont fait pour rendre service au peuple ; ils ont renoncé à tout, famille, profits, honneurs, pour lui consacrer leur vie. — Pour le peuple *le denier du culte* est donc une dette d'honneur et une affaire de cœur, en même temps qu'une dette de justice.

Tous les catholiques doivent-ils contribuer à cette œuvre ?

Tous sans exception : les riches et les pauvres, (à moins que la pauvreté ne soit extrême), parce que la Religion est le bien comme le devoir le tous.

Et ceux qui ne donneraient rien de parti pris ?

Ils manqueraient sûrement à une obligation de conscience ; mais nous ne pouvons pas empêcher certains hommes d'être injustes et ingrats. C'est affaire entre leur conscience et le bon Dieu. L'Église ne veut avoir d'autre vengeance que de prier Dieu pour eux et de continuer à leur faire du bien.

Comment faut-il donner ?

De la même manière que saint Paul recommandait aux premiers chrétiens : Chacun, disait-il, donne comme il l'a résolu dans son cœur, non par regret, ni avec contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie. (II Cor. IX. 7.)

Que faut-il donner ?

Chacun selon son cœur et ses moyens ; Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

Devons-nous aider de même les Missionnaires Français qui sont dans les Missions loin de France ?

Sans aucun doute. Eux aussi ont été dépouillés par la loi inique de *Séparation*, et ce qu'ils recevaient à juste titre ils ne le reçoivent plus. Il nous appartient donc de remplacer ce que l'Etat leur a *pris*, afin que ces vaillants, qui sont aux avant-postes de l'Église, puissent continuer leur mission de baptiseurs et ne souffrent pas de la faim. (Un Evêque missionnaire du Soudan, me disait en juin 1911 qu'un septième de ses missionnaires mourait, chaque année, pour cause de misère : « Je ne puis leur donner que dix-sept sous par jour, me dit-il ; ils se nourrissent de maïs. »)